

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2010

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mmes Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Mme Luisa PENTZKE, MM. Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Hüseyin TEMEL, Pierre-Alain VOLERY

Excusés :

MM. Alain ERETZIAN, Roger GOLAY, John LINGG, Panagiotis PABOUCTSIDIS, Yves PAGE, Francisco TABOADA, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des sports**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séances du 14 octobre et du 25 novembre 2010 –
Rapporteurs : Mme Martine CASUTT et M. Cedric ANNEN
 - a) Projet de fusion des clubs Grand-Lancy FC et Lancy-Sports FC **p. 1141 Vote**
(Principe de la signature d'une convention de prestation quadriennale en vue du subventionnement du Lancy Football Club dès sa création par la fusion des clubs de football actuels sur la base d'une subvention annuelle estimée à Fr. 750'000.--)
 - b) Divers

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

- 7) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 3 novembre 2010 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Acquisition de la part de propriété de M. Williams ROBERT (443,44/1000) sur la parcelle 93, de 1355 m², située 32, avenue du Cimetière (Fr. 650'000.--) **p. 1143 Arrêté**
 - b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,43) sur les parcelles 978, 979, DP 3849 et 3826, 32-34, chemin des Verjus **p. 1144 Arrêté**
 - c) Divers
- 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 4 novembre 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Création d'une zone bleue « macarons » au Grand-Lancy - Crédit de construction (Fr. 435'000.--) **p. 1145 Arrêté**
 - b) Chantiers divers - Bouclement des comptes **p. 1149 Arrêtés**
 - c) Divers
- 9) Commission des affaires sociales - Séance du 17 novembre 2010 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Villa 96, route du Grand-Lancy - Projet d'affectation **p. 1150 Information**
- 10) Commission des travaux et constructions - Séance du 4 novembre 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Villa 96, route du Grand-Lancy - Crédit d'étude (Fr. 170'000.--) **p. 1150 Arrêté**
- 11) Commission des travaux et constructions - Séance du 16 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Station de pompage des eaux claires de l'avenue Vibert - Crédit d'investissement (Fr. 94'000.--) **p. 1152 Arrêté**
 - b) Divers
- 12) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 1^{er} décembre 2010 - Rapporteur : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur les parcelles 1679 et 1701, feuille 51 de la Commune de Lancy, pour la construction d'un habitat groupé et places de parking extérieures route de la Chapelle 25A, 27A **p. 1153 Arrêté**
 - b) Divers
- 13) Nomination du sergent Alain PAGE au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers** **p. 1153 Vote**
- 14) Commission de la sécurité - Séance du 1^{er} novembre 2010 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Election du/de la Vice-président/e **p. 1154 Information**
 - b) Bilan de la patrouille APM intercommunale **p. 1154 Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**15) Commission des affaires sociales - Séance du 17 novembre 2010 -****Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

- a) Centre Marignac - Etat de la situation
- b) Maison de quartier des Marbriers
- c) Divers

p. 1157 Information**p. 1157 Information****16) Commission de l'environnement et développement durable - Séance du 18 novembre 2010 -****Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

- a) Bilan de l'offre Unireso Adulte
- b) Opération « Pandamobile » dans les écoles de Lancy
- c) Pose de nichoirs dans les écoles de Lancy
- d) Opération « Inobat » dans les écoles de Lancy
- e) Divers

p. 1158 Information**p. 1158 Information****p. 1158 Information****p. 1159 Information****17) Commission de la culture - Séance du 22 novembre 2010 -****Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

- a) Présentation du festival intercommunal danse et musique - février 2011
- b) Bilan des journées du livre 2010
- c) Divers

p. 1159 Information**p. 1160 Information****18) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -****Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

- a) Information sur les démarches d'acquisition des immeubles avenue des Communes-Réunies 80-82-84-86-88-90
- b) Divers

p. 1161 Information**19) Propositions individuelles et questions****20) Questions du public**

M. ALONSO : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je salue le Conseil administratif, M. BAERTSCHI, M. LANCE et M. RENEVEY, ainsi que notre Secrétaire générale, Mme Odile de GARRINI.

Sont excusés ce soir : M. ERETZIAN, M. LINGG, M. PABOUCTSIDIS, M. PAGE, M. TABOADA, Mme VERGAIN, M. VITALI.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2010**

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à ses auteurs.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : vous avez trouvé sur vos places le calendrier 2011 de la levée des déchets, sur lequel vous aurez remarqué les dessins d'enfants pour chaque mois. Cette idée a été présentée à la Commission de l'environnement. Le corollaire de cela est l'autre petit cadeau, à savoir des crayons gris. Ces derniers ont été offerts à tous les enfants ayant participé à ce concours de dessins.

Vous avez également trouvé sur vos places, la plaquette de présentation de l'immeuble des Courtilllets.

M. LANCE : je vous rappelle qu'un concert de Nouvel-An aura lieu le dimanche 2 janvier 2011 à 17h00 à la salle communale du Grand-Lancy, pour celles et ceux qui seront à Lancy pendant les fêtes.

Je vous rappelle également les deux séances d'information destinées aux nouveaux électeurs qui auront lieu le jeudi 10 février 2011 à 20h00 au Petit-Lancy et le mardi 15 février à 20h00 au Grand-Lancy. Les lieux ne sont pas encore définis. Vous recevrez des précisions durant le mois de janvier.

L'inauguration officielle de Lancy TV aura lieu le mardi 18 janvier 2011. Là aussi le lieu n'est pas encore défini, mais veuillez d'ores et déjà retenir cette date.

Enfin, pour les membres de la Commission de la culture, cette dernière aura bien lieu le lundi 10 janvier 2011. Il y a eu une rocade avec la Commission de l'administration qui se déroulera le 31 janvier 2011.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**6. COMMISSION DES SPORTS
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances du 14 octobre et du 25 novembre 2010 –
Rapporteurs : Mme Martine CASUTT et M. Cedric ANNEN****a) Projet de fusion des clubs Grand-Lancy FC et Lancy-Sports FC (Principe de la signature d'une convention de prestation quadriennale en vue du subventionnement du Lancy Football Club dès sa création par la fusion des clubs de football actuels sur la base d'une subvention annuelle estimée à Fr. 750'000.--)**
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'une première présentation a été faite devant la Commission des sports. Le processus vise à améliorer les prestations et à professionnaliser les clubs. Il précise qu'il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur pour la Commune et que ce club, qui deviendra le plus grand club de Suisse, sera le moteur de futurs événements communaux. Il ajoute que la construction de ce club est complexe. Il ne s'agit pas d'une fusion visant à faire un club d'élite. Le budget sera conséquent, il contient une subvention de Fr. 600'000.-- avec un plafond à Fr. 750'000.-- pour 2012.

Mme MEZZANOTTE, M. CASUTT, M. LAPAIRE, M. HENRIOD, représentants des clubs, et M. PONT, consultant, nous présentent le projet.

Cette fusion ou réunion des 2 clubs vise à optimiser les structures, une section féminine pourra être créée. Les bases reposent sur cinq points. Intégration, Respect, Éducation, Formation et Plaisir.

Les clubs jouent un rôle éducatif évident et ce nouveau club comptera le plus grand nombre de licenciés en Suisse. C'est le bon moment pour réunir les deux clubs, maintenant qu'il reste encore quelques bénévoles.

La cohésion sociale entre les deux parties de la commune est importante. Le projet renforcera l'image de Lancy. La formation et l'éducation seront les maîtres mots de ce nouveau club dont le projet a débuté il y a une année en se développant tout au long de 2010. Les deux assemblées générales se réuniront le 15 mars 2011 pour valider ce projet. C'est le 1er juillet 2012 que les activités footballistiques débiteront.

Il faudra trouver Fr. 400'000.-- à Fr. 500'000.-- de produits, outre la subvention. Deux clubs seront recréés, plus une section féminine. Cette démarche permet, en fonction de la fédération, de conserver les acquis actuels.

Ce nouveau club aura besoin de Fr. 187'500.-- de subvention unique pour la mise en place, avec l'engagement du directeur technique, la création d'un logo, les frais ASF et l'achat de nouveaux équipements. Le poste principal du budget relève du personnel. Les charges de fonctionnement se montent à Fr. 1'300'000.-- couvertes par la subvention de la Commune plus des produits divers.

M. PONT répète qu'il s'agira de l'un des plus gros clubs de Suisse et que l'effort ne portera pas sur les équipes les plus hautes mais sur les juniors et leur intégration. Il pense que ce projet aboutira à un résultat extraordinaire et il déclare soutenir cette démarche de simplification et d'amélioration.

Le projet est important et suscite passablement de questions et de remarques.

La section féminine est très attendue, mais le budget qui lui est alloué semble modeste.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Il y a des craintes que le nouveau club ambitionne de monter en challenge ligue, ce n'est pas le but poursuivi car très difficile à réaliser et cette équipe devrait avoir son propre budget.

L'ACGF reçoit de l'argent des clubs mais ne leur rétrocède rien.

Certains commissaires n'ont pas compris la nécessité de garder deux entités en plus du club fusionné. Ces deux entités sont là pour permettre de ne pas péjorer la formation juniors et garder des équipes juniors de premier niveau autant au Grand-Lancy qu'au Petit-Lancy.

Les deux présidents actuels s'engagent à rester le temps de la mise en place de cette nouvelle structure soit 3 ans.

La nouvelle identité et la couleur des maillots sont sujets à discussion.

Il est indéniable que le bénévolat disparaît et qu'il est de plus en plus difficile pour les clubs de trouver des membres pour leurs comités.

Il reste encore passablement de questions sans réponse et les commissaires voudraient revoir les clubs avant de voter.

Le vote pour le report est de 7 voix pour, 10 non et 1 abstention.

M. RENEVEY décide d'organiser une séance supplémentaire quel que soit le résultat du vote.

Le vote pour le principe de fusion est de 9 oui et 9 abstentions.

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que cette séance a pour but de préciser à nouveau certains éléments et de faire un point de la situation sur le travail effectué et à venir pour la mise en place de la nouvelle structure. Ce groupe de travail, représenté par Mme MEZZANOTTE et MM. CASUTT, LAPAIRE et HENRIOD, a accueilli en son sein M. YOUNG, qui présente aux commissaires un résumé de la feuille de route qui permet un suivi et une planification des objectifs à atteindre.

Une série de questions permet d'aborder les points suivants :

- Un tableau de bord qui synthétise l'évolution de la feuille de route est en cours d'élaboration
- La volonté de fusion vient des comités en place et non du pouvoir politique
- L'ensemble des deux comités, ainsi que la grande majorité des membres est convaincu par ce projet
- Un plan de communication permettra de donner un maximum d'informations sur les sujets que le projet aborde
- Le secrétaire général professionnel du nouveau club tiendra le rôle fédérateur de cette nouvelle structure
- L'appui des deux présidents actuels est assuré durant 3 ans
- Les statuts seront conformes aux statuts Swiss Olympic
- Les places existantes des juniors seront assurées
- Le nouveau club aura deux sections géographiques, Florimont et Fraisiers
- Les infrastructures des Evaux devront être plus utilisées
- Une collaboration et une synergie avec l'élite genevoise sera un objectif à développer par le directeur technique
- Les nouvelles organisations du football suisse ne changeront rien pour le club
- Le budget présenté sera affiné
- Une part de la subvention est reconnue comme ayant un rôle social

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

- Les représentants des deux comités quittant la séance, un commissaire présente une proposition d'amendement qui vise à poser un cadre formel au projet et à sauvegarder les intérêts de la Ville de Lancy sous la forme d'un contrat de prestation.

Les sept points conditionnels sont présentés et discutés.

Il s'en suit un débat surréaliste sur un amendement mal-nommé qui enchaîne quiproquo et guerre de formalisme, test de paternité et sous-amendements votés séparément qui résulte sur un positionnement sorti de la 4ème dimension où tout un chacun se perd dans les méandres de la défense personnelle de son propre intérêt en perdant de vue l'objectif général vers lequel tout le monde tend.

Sortie de l'hypnose générale, l'unanimité des commissaires accepte le principe fondamental d'un contrat de prestation sous conditions qui approuve la fusion des deux clubs et la subvention prévue. La version définitive du contrat de prestation sera préparée par le Conseil administratif.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 26 oui, 0 non, 0 abstention

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 3 novembre 2010 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

a) Acquisition de la part de propriété de M. Williams ROBERT (443,44/1000) sur la parcelle 93, de 1355 m2, située 32, avenue du Cimetière (Fr. 650'000.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : il s'agit d'une copropriété dont la Commune possède une part, copropriété issue d'un partage entre deux frères, il y a une vingtaine d'années. La parcelle, proche du cimetière de St-Georges, le long de l'avenue du Cimetière, se situe dans un périmètre inclus dans le PDQ des Marbriers. Le Conseil administratif a contacté tous les propriétaires de ce périmètre pour connaître leurs intentions.

M. ROBERT souhaite vendre sa propriété à condition d'obtenir un bail de la Commune afin de rester dans la maison après l'achat et obtenir un appartement dans le futur immeuble.

Une expertise a été demandée par le Conseil administratif.

La part de la Commune représente 556,56 millièmes, celle de M. ROBERT 443,44 millièmes, des servitudes pour l'usage du terrain compensent cette inégalité. L'expertise a donc été évaluée sur l'ensemble de la parcelle puis divisée par deux.

Vu l'état de vétusté et le manque de confort offert, la valeur de rendement a été minimisée pour donner plus de poids à la valeur intrinsèque. L'estimation se monte à Fr. 750'000.--. Mais le propriétaire ayant fait précédemment une offre à Fr. 650'000.--, la Commune se base sur cette somme pour effectuer l'acquisition de la propriété. Parallèlement, un bail sera proposé à M. ROBERT selon son vœu.

Des commissaires se sont étonnés du prix d'acquisition en regard du prix estimé, or il n'est pas négligeable de considérer qu'il y aura certainement une perte potentielle entre le montant qui va être immobilisé dans cette parcelle et le délai de réalisation.

A l'unanimité, la Commission donne un préavis favorable à l'arrêté.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, par 26 oui (voir annexe).

b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,43) sur les parcelles 978, 979, DP 3849 et 3826, 32-34, chemin des Verjus

=====

Mme RICHERT présente le sujet : le terrain formé par les deux parcelles 978 et 979 est fermé à l'est par un talus le long du chemin des Verjus et au croisement avec le chemin Hadius, à l'ouest par la rivière, l'Aire, longée par une lisière forestière. Une bonne partie du talus est propriété de la Commune. Le projet respecte une distance de 30 m par rapport à l'Aire en incluant l'aménagement d'un petit dénivelé.

Le projet présenté par M. Damien DUPARC prévoit 12 villas contiguës réparties en trois groupes proches : un groupe A, 6 maisons d'une surface habitable de 150 m², un groupe B et un groupe C, d'une surface habitable de 180 à 190 m².

Ces villas répondent aux critères de Minergie (isolation, vitrage, installation d'une pompe à chaleur avec forage géothermique, répartition de panneaux solaires pour l'eau chaude). M. DUPARC explique, malheureusement sans présentation de document, que les toits seront plats et végétalisés, de manière à s'harmoniser avec l'environnement végétal et permettre la récupération de l'eau dans un bassin de rétention avant qu'elle ne s'écoule dans l'Aire ; il ajoute que la végétation existante le long du chemin des Verjus sera conservée afin de garder l'aspect actuel du chemin.

Aucune opposition ni avis négatif du voisinage n'est à relever à ce jour.

Quatre points sont soulevés par la commission :

- L'absence de documents décrivant les maisons.
- La problématique liée aux constructions et aux servitudes. Il est demandé à M. DUPARC de fournir rapidement un acte notarié établissant clairement la partie du projet utilisant le domaine public.
- La problématique liée au gros travail de terrassement (6600 m³) et au trafic de gros camions que cela engendrera sur le chemin des Verjus, étroit et en partie sinueux.
- La problématique liée au nombre de maisons prévues sur ce terrain : plus on densifie, plus on amène de circulation, le chemin des Verjus pourrait y perdre son caractère bucolique.

La Commission souhaite que les points soulevés soient transmis à M. DUPARC et qu'il revienne avec une meilleure présentation. Elle donne un préavis défavorable à la demande de dérogation par huit voix contre et deux abstentions.

M. FAVRE : j'aimerais juste compléter le rapport de Mme RICHERT. L'architecte est revenu avec un nouveau projet le 3 décembre qui a eu une réception favorable de la part de la Commission. Il a produit un gros travail. Ce soir, on doit se prononcer sur le premier projet en le refusant ou en s'abstenant.

Par contre, le nouveau projet présenté le 3 décembre fera l'objet du rapport début janvier. Ce nouveau projet a semblé cohérent à la commission. Celle-ci a donné un avis favorable pour que l'architecte poursuive ses études.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Il faut toutefois annoncer au DCTI que nous refusons cette dérogation pour pouvoir repartir avec une nouvelle requête. Ce sera vraisemblablement nos successeurs qui la voteront car il lui faut au moins 6 mois pour refaire un dossier complet et représenter un nouveau projet. Il reviendra dans 5 ou 6 mois officiellement devant la Commission avec un nouveau dossier dans le but de déposer une nouvelle requête. Donc, ce soir, il s'agit de refuser cette dérogation ou de s'abstenir - c'est le conseil de la Commission - et d'accepter la requête à venir.

M. ALONSO : en effet, il s'agit de formaliser le refus de la Commission car cela n'avait pas été fait par la commission.

L'arrêté 7b) est refusé par 25 non et 1 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

- Le chantier de la place des Ormeaux va débiter par les SIG, le planning tient compte du fait que la route est au milieu de ce chantier, mais tout doit être fini fin décembre 2011 avec l'ouverture officielle du tram TCOB.
- Il a été question de la zone bleue macarons mais celle-ci fera l'objet d'une présentation au point suivant.
- Le Conseil administratif a indiqué clairement sa préférence pour un tracé du tram, dans le cadre du PACA, par la route de St-Julien plutôt que par la route de Base.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 4 novembre 2010
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 29 novembre 2010 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Création d'une zone bleue « macarons » au Grand-Lancy - Crédit de construction (Fr. 435'000.--)

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : la Commission a reçu M. LORENZI du service des travaux et constructions, et M. LOVEY.

M. RENEVEY présente le contexte. Le projet est vu comme un prolongement des zones macarons de la ville de Genève. Du fait de la qualité de la desserte en transports publics et du nombre important de places de parking à durée illimitée, le Grand-Lancy est considéré comme un « P+R » gratuit au grand dam des résidents. L'étude a montré la pertinence de l'introduction d'une zone bleue macaron.

Il ajoute que la zone blanche actuelle va donc devenir bleue avec macarons, et ce qui est bleu actuellement va passer sous le régime horodateur à 90 min.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

En plus, le projet prévoit d'autres places à 30 min. et contre paiement, à la place du 1er août et devant la poste du Grand-Lancy. Le périmètre comprend 1730 places, soit une perte de 60 places compensées par la création de 240 places 2-roues. Le tout fait l'objet d'un arrêté du Département de l'intérieur et de la mobilité.

Le nouveau régime devrait être opérationnel au printemps, les travaux débutant au mois de mars.

M. LOVEY déclare que ce dossier remonte à septembre 2006. En octobre 2007, la DGM donnait son accord pour la zone macarons. Puis une phase de négociations a eu lieu avec les propriétaires privés. La DGM a imposé les places payantes à proximité des commerces. Après mise à l'enquête publique, une publication a été faite dans la FAO en septembre dernier. Seul le TCS a réagi à propos des pendulaires qui seront chassés du Grand-Lancy et pour qui rien n'est fait. Il ajoute qu'une réponse est en train d'être donnée, qui rappelle l'existence d'un « P + R ». Le TCS évoquait également les effets de débordement sur les périmètres voisins, soit Onex qui achève le même exercice et le Petit-Lancy pour lequel il faut réfléchir à une mesure similaire.

M. LOVEY montre ensuite le périmètre qui couvre pratiquement tout le Grand-Lancy sauf la partie sise au sud de la route de Saint-Julien. Est incorporé le chemin des Fraisiers et celui du Petit-Voiret, mais le chemin des Verjus est sorti de la zone bleue momentanément en raison des négociations en cours. M. LOVEY précise que l'on compte 5'500 véhicules immatriculés sur ce périmètre. Chaque habitant du périmètre peut acheter un macaron par véhicule au prix de Fr. 180.--. Quant aux entreprises, elles ont droit à deux macarons au prix de Fr. 360.-- chacun. Il signale qu'il existe également une carte à gratter à Fr. 10.-- pour une demi-journée. Il pense que les pendulaires devraient passer de 350 à 100. Le sacrifice de 60 places pour les 2-roues ne posera ainsi pas de problème.

Il est important de savoir que ce projet ne concerne pas les terrains privés comme ceux des magasins.

Lors de la discussion, plusieurs points ont été abordés.

Un commissaire demande si les personnes handicapées payeront également un macaron. Il rappelle alors qu'il y a peu de places « handicapé ». M. LOVEY répond par la négative et déclare qu'il faut profiter de ce projet pour inscrire plus de places « handicapé ».

M. LORENZI explique que 20 parcomètres seront installés, munis de capteurs solaires et qu'ils accepteront tant les Euros que les francs suisses et les cartes de crédit. Leur garantie est de 2 ans.

Le débat aborde la question des recettes et des coûts. La recette des macarons sera perçue par la Fondation des parkings alors que l'argent provenant des parcomètres et de la verbalisation revient à Lancy. La Fondation aura aussi en charge l'entretien des horodateurs. Elle rédigera aussi la plaquette d'information et elle gèrera les macarons nominatifs ainsi que les processus liés à la vente.

Un commissaire trouve cette pratique ennuyeuse, ce d'autant plus que l'on fait payer des gens sans leur assurer une place de parc. M. RENEVEY rappelle que la Fondation des parkings a pour tâche de créer des parkings. Il ajoute que la Commune est en train de négocier pour qu'une partie de l'argent récolté sur la commune soit dédiée à la création d'un futur « P+R » sur Lancy. Il mentionne que l'idée est de démontrer que le système fonctionne bien sur le Grand-Lancy avant de s'occuper du Petit-Lancy.

Un commissaire exprime sa crainte de voir ce projet nuire aux petites entreprises telles les plombiers ou les autres qui doivent intervenir dans les immeubles. M. LOVEY rétorque que ces interventions sont toutefois limitées dans le temps.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Une commissaire demande s'il serait possible de proposer un amendement afin de supprimer les horodateurs de la zone macarons. M. RENEVEY répond par la négative en déclarant que la DGM ne le permet pas.

Au vote, ce crédit de construction de Fr. 435'000.-- est accepté par 8 voix. Il y a eu aussi 1 non et 1 abstention.

M. MATHIEU présente le sujet : toutes les études du projet de zone bleue macarons sur tout le périmètre du Grand-Lancy étant terminées, toutes les autorisations étant obtenues, cet arrêté nous propose la mise en œuvre de cette zone qui concerne le marquage, les panneaux de signalisation, et les horodateurs fixant le temps de parage à proximité des commerces à 30 minutes.

Cette zone bleue a pour but premier d'éviter le parage de pendulaires mais a aussi pour vocation d'assurer autant que faire se peut des places à nos communiens à proximité de leur logement quel que soit le moment de la journée.

Suite aux renseignements donnés lors de la Commission des travaux, le groupe UDC, insatisfait de la présence d'horodateurs à proximité des commerces, propose un renvoi à la Commission des travaux afin de réviser, voire supprimer les horodateurs. Pour ce groupe la gratuité est nécessaire. Cette proposition est refusée à l'unanimité moins une voix.

En ce qui concerne les places situées sur le domaine privé, des négociations ont été menées avec les propriétaires. Devant la résistance de certains ou compte tenu de spécificité de certains lieux (particulièrement au chemin des Verjus), ces zones ont été laissées volontairement en suspens. Le Conseil administratif, loin de laisser tomber poursuivra les négociations mais propose de ne pas bloquer tout le projet pour quelques places. Compte tenu de ces explications, l'arrêté est accepté à l'unanimité moins une voix.

Mme FLOREY BARDET : l'annonce de la volonté de la Commune de créer une zone bleue à macarons avait été accueillie favorablement par la population et l'ensemble des partis politiques.

Or, aujourd'hui ce n'est plus le cas, car à l'époque il n'a jamais été question de mettre des horodateurs dans les zones restantes, comme cela nous a été dit en commission. Lors de l'étude de ce crédit de construction, on nous a dit qu'en parallèle d'une zone bleue à macarons, il était obligatoire, selon la DGM, de créer également des zones à horodateurs. Ce qui est totalement faux ! Car selon la loi H 1 05, Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière ainsi que dans son règlement d'application, il n'y a absolument rien qui mentionne une telle obligation. L'installation d'horodateurs est une mesure uniquement destinée à faire payer les automobilistes et à tuer le petit commerce. Car ils n'iront plus faire leurs courses là où les places sont payantes. Tout ceci n'est qu'une mesure contre les automobilistes et un nouvel impôt à l'encontre de ceux-ci.

De même que des frais de fonctionnement supplémentaires car non seulement ces appareils coûtent chers à l'achat mais en plus également à l'entretien. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'UDC était prêt à accepter la mise en place de zones bleues macarons, mais avec raison.

Rappelons toutefois qu'un macaron coûte quand même Fr. 180.-- par année pour avoir le droit mais pas la garantie de pouvoir se garer pour une durée indéterminée. Car il est vendu 1,5 macaron pour une place de parc disponible.

Mais avec l'installation d'horodateurs, nous ne pouvons accepter ce crédit. Toutefois dans un souci de trouver une solution acceptable pour tout le monde, je vous propose de renvoyer cet arrêté en

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Commission des travaux pour une étude complémentaire afin de trouver une solution sans horodateurs comme la loi nous le permet. Je vous en remercie d'avance.

M. RENEVEY : je ne veux pas entamer une bataille de juristes, mais j'avais expliqué à la Commission des travaux que, au départ, le souhait du Conseil administratif était d'avoir des zones blanches sans horodateurs. C'est ensuite dans le cadre de la négociation avec la Direction générale de la mobilité qu'on nous avait expliqué qu'il fallait des horodateurs pour ces zones avec le taux de rotation le plus rapide possible.

Je vous lis à ce propos la lettre que nous avons reçue le 3 août 2009 :

« Nous avons bien noté votre souhait de mettre une zone macarons sur ce périmètre et que dans ce périmètre devant les commerces vous souhaiteriez conserver la réglementation de parcage gratuite limitée à 1 ou 2 heures (zone blanche limitée). Comme indiqué par notre juriste à vos services, cela n'est pas envisageable car cette réglementation a été abrogée sur tout le canton de Genève par arrêté du 22 février 1993, dont une copie est jointe à la présente ».

C'est donc en fonction de ces divers courriers ainsi que de l'arrêté reçu à l'époque que nous avons finalement convenu d'aller dans ce sens puisque l'horodateur permettait malgré tout d'assurer ce taux de rotation maximum et ne remettait pas en cause toute la zone macarons. C'est la raison pour laquelle vous vous trouvez aujourd'hui avec cette présentation et les explications y relatives.

M. BONFANTI : j'aimerais faire remarquer au groupe UDC que la Ville de Genève a placé des horodateurs sur son territoire et que cela a été fait à la demande des commerçants. On a une problématique des voitures ventouses tout simplement. Pour un commerçant qui veut gagner de l'argent, il est bien plus intéressant d'avoir un futur consommateur qui puisse déposer son véhicule, faire ses courses et repartir, et laisser un futur consommateur prendre sa place. Alors que laisser quelqu'un venir s'installer et ne plus quitter cette place, est-ce que le commerçant va y gagner grand-chose ?, je ne pense pas. Le but est d'éliminer ces voitures ventouses pour laisser une rotation se faire entre chaque consommateur pour que le commerçant puisse y gagner. Il ne me semble pas que vous ayez entendu des commerçants demander qu'on enlève les horodateurs en ville de Genève, parce qu'avec ceux-ci, ils y gagnent.

M. PERRENOUD : je remercie M. BONFANTI de ses explications. Néanmoins, notre groupe a toujours été opposé à la suppression de places de parking sur la commune. Donc, nous tiendrons notre ligne et nous nous opposerons à cet arrêté.

M. FONTAINE : en ce qui concerne notre groupe, nous ne sommes pas contre la zone bleue, bien au contraire. Par contre, les Fr. 180.-- forfaitaires perçus par l'Etat alors qu'on est sur la Commune de Lancy, on a un peu de peine, d'autant plus avec les deux macarons pour les PME, c'est inadmissible. Donc, pour notre part, on va s'abstenir.

M. RENEVEY : je voulais simplement rappeler qu'il y avait extrêmement peu de places de parc supprimées. Il y en a une petite dizaine au profit de places pour les motos et vélos, mais l'essentiel des places est sauvegardé. Il n'y a pas de diminution drastique de places comme le laisse sous-entendre le groupe UDC.

Mme FLOREY BARDET : pour rebondir sur ce qu'a dit M. RENEVEY, il n'y a qu'à voir la place du 1^{er} Août où on a déjà la Coop qui se sauve.

M. MATHIEU : pour que ce soit clair, les Verts continueront à voter pour les macarons au Grand-Lancy, mais dans l'exposé de M. MARCHIANDO, il y est mentionné une zone horodateur 1h30 et à mon sens on n'en a pas parlé. De quoi s'agit-il ?

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

M. RENEVEY : j'ai sous les yeux l'arrêté du Département de l'intérieur et de la mobilité : le parage des véhicules automobiles est limité à 30 minutes au maximum contre paiement les jours ouvrables de 8h00 à 19h00 sur les places de stationnement aménagées aux endroits suivants : place du 1^{er} août, avenue des Communes-Réunies, devant les offices postaux.

M. MATHIEU : il n'y est pas mentionné 1h30... cela me rassure.

M. ALONSO : je mets au vote le renvoi en commission proposé par Mme FLOREY BARDET.

Le renvoi de cet objet en Commission des travaux est refusé par 17 non, 6 oui, 3 abstentions.

L'arrêté 8a) est accepté par 20 oui, 3 non, 3 abstentions (voir annexe).

b) Chantiers divers - Bouclement des comptes

=====
M. MARCHIANDO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'une fois l'an, une liste des crédits bouclés est rédigée et soumise au Conseil municipal. Il rappelle aussi que la Commission ne vote que sur les sujets qui font l'objet d'un dépassement.

12 projets sont bouclés pour un coût total de crédits votés de Fr. 3'709'500.-- et Fr. 3'340'222.-- de dépenses brutes, soit le 10% de coût non dépensé. De cette somme, il faut encore déduire Fr. 118'517.-- de recettes de financement.

Il y a eu un dépassement de coût pour deux objets :

- Remplacement des stores à la nouvelle école au Petit-Lancy : surcoût de Fr. 7'037.-- par rapport au crédit voté de Fr. 120'050.-- pour pouvoir installer un prototype à 3 stores, soit une classe complète, au lieu d'un seul store.
- Camion SCANIA : surcoût de Fr. 3'920.-- par rapport au crédit voté de Fr. 300'000.-- pour la modification du Multilift et à cause de la hausse des matières premières.

L'arrêté de chacun de ces objets est accepté par 8 voix. Et il y a eu une abstention à chaque fois.

M. MATHIEU présente le sujet : nous devons nous prononcer sur deux arrêtés. Après mon introduction, je vous propose, Monsieur le Président, d'interrompre mon rapport pour voter ces deux arrêtés l'un après l'autre en toute clarté.

Douze crédits ont été bouclés. Comme le prévoit la loi, nous devons nous prononcer sur ceux qui ont connu un dépassement : ils sont au nombre de deux, ce qui prouve que l'administration et les services gèrent à satisfaction la majorité des projets.

Premier arrêté : école primaire du Petit-Lancy, remplacement des stores en toile par des stores à lamelle.

Crédit Fr. 120'000.--, coût des travaux arrondis Fr. 127'000.--, dépassement Fr. 7'000.--. En espérant que la température des classes de l'école est enfin agréable, la Commission vote cet arrêté à l'unanimité.

Camion Scania - Crédit Fr. 300'000.--, coût réel Fr. 303'000.--, dépassement Fr. 3'000.--, la Commission vote cet arrêté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Les arrêtés 8b) sont acceptés par 24 oui et 2 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : le Président annonce une séance avec Plan-les-Ouates au mois de janvier avec pour sujet l'école du Sapey.

Un commissaire demande si la modification de trottoir entre Curé-Baud et Champs-Gottreux sera finalement ce qu'elle doit être. Il rappelle qu'il reste encore des trous à combler. M. GUERITEY acquiesce et mentionne avoir fait les mêmes remarques. Il ajoute que la Commune fait le nécessaire pour remédier à cette situation.

M. MATHIEU présente le sujet : pas de divers

**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 novembre 2010 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN****a) Villa 96, route du Grand-Lancy - Projet d'affectation**

=====

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : le projet est mis à l'ordre du jour pour indiquer à l'architecte ce que la Commission attend de lui. M. BAERTSCHI, M. GUERITEY et M. DEMIERRE ont affiné un projet déjà réalisé voici quelques années pour l'accueil de familles en difficulté, en y intégrant la nouvelle donnée de mise à disposition de logements bon marché pour des étudiants. Il s'agira donc au final de deux bâtiments, mais il n'est question ici que du premier, à vocation sociale. Il est en effet question d'accueillir des personnes en situation difficile ou d'urgence, de manière temporaire. Le consensus qui se dégage des discussions de la commission est que, pour le rez et le premier, il faut une structure d'accueil et des chambres pour une association comme la Virgule et pour le 2e, qui pourra être destiné à des personnes battues et leurs enfants, des appartements de deux pièces avec kitchenette indépendante.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 novembre 2010
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Villa 96, route du Grand-Lancy - Crédit d'étude (Fr. 170'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : la Commission accueille l'architecte auteur de l'avant-projet présenté en juin dernier, M. CLIVAZ.

M. RENEVEY rappelle que le Conseil municipal a demandé à avoir un bâtiment de même volume que la Virgule sur son emplacement, plus un bâtiment de plus grande taille destiné à de petits

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

logements. Il précise qu'il s'agit de traiter pour le moment de la première étape qui propose deux variantes. Il signale, au vu de la modestie de ce type de bâtiment, que la seconde variante qui suggère un étage supplémentaire est envisageable afin d'introduire une mixité dès la première étape.

M. RENEVEY souhaite aussi lancer dès que possible un crédit d'étude pour la suite afin d'avoir une continuité entre les deux édifices.

Le projet dans sa variante 1 consiste en 1 bâtiment de gabarit identique à l'existant. Il est prévu d'avoir au rez-de-chaussée une cuisine, un séjour et une pièce polyvalente, les sanitaires et locaux techniques ainsi qu'une chambre pour personne à mobilité réduite. Au 1er étage, se trouveront les chambres. L'accès à celui-ci se fera par une galerie vitrée extérieure située du côté de la route du Grand-Lancy.

La construction devrait être simple : usage d'éléments préfabriqués et pas d'excavation.

Dans la variante 2, un deuxième étage d'aspect identique est rajouté.

L'ensemble bâti, incluant la deuxième étape, répondra au label Minergie Plus, avec une chaufferie commune. Le label Minergie Eco, est également envisageable. Il propose notamment l'usage de matériaux locaux et durables, recyclés pour le béton ainsi que du bois.

Le coût de construction est estimé à Fr. 1'183'000.-- pour la variante 1. Le surcoût du deuxième étage est lui estimé à Fr. 415'000.--.

A une question d'un commissaire sur la stratégie énergétique, M. CLIVAZ répond qu'un ingénieur thermicien est intégré dans le débat. Il précise que la labellisation ne sera pas possible pour la première étape seulement, mais pour l'ensemble du bâtiment. Il mentionne que le projet prévoit donc un certain nombre d'éléments en amont avec une finalisation au terme de la seconde étape.

La commission a aussi débattu du programme, notamment du deuxième étage, pour conclure que ceci devrait être discuté au sein de la Commission sociale.

Dans deux votes unanimes, la Commission a accepté la variante 2 puis le crédit d'étude.

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une courte présentation des débats de la Commission des travaux, la Commission des finances approuve cet arrêté à l'unanimité tout en précisant que son titre est « Villa située au 96, route du Grand-Lancy » et non « Villa du Point Virgule ».

M. ANNEN : le groupe libéral-radical acceptera ce crédit d'étude, mais on tient à rappeler ce qui a été demandé en commission, c'est-à-dire que soit traitée le plus rapidement possible à la Commission des affaires sociales la résolution PDC qui a été acceptée à l'unanimité, en respectant clairement la mixité telle qu'elle était prévue dans cette résolution. A priori, cela n'a pas encore été fait. Si on ne veut pas se retrouver face à un blocage dans l'avancement de ce projet qui tient à cœur de tout le monde, il serait de bon ton qu'on puisse avancer au niveau de la Commission des affaires sociales.

M. MARCHIANDO : le groupe socialiste approuvera cet arrêté en précisant que la mixité est toujours souhaitée, mais qu'elle va être comprise dans l'ensemble du bâtiment.

Mme CASUTT : au niveau de la Commission des affaires sociales, on a déjà vu pour le premier bâtiment, on a bien insisté sur l'étage supplémentaire qui devait être prévu pour des logements d'urgence qui ne seront pas les mêmes logements que ceux du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, qui seraient plutôt dédiés soit au Point-Virgule soit à une association similaire.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Pour le deuxième bâtiment, MM. BAERTSCHI et DEMIERRE ont commencé à préparer un projet qui va nous être présenté à la Commission des affaires sociales incessamment. On sera bien sûr attentifs à ce qui sera proposé.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité, par 26 oui (voir annexe).

11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 16 novembre 2010
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 29 novembre 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Station de pompage des eaux claires de l'avenue Vibert - Crédit d'investissement (Fr. 94'000.--)

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la station de pompage remontant les eaux de pluie ruisselant dans la cuvette de l'avenue Vibert entre Lancy et Carouge mérite d'être totalement refaite. C'est la troisième fois que ce projet passe à la Commission des travaux. Jugé trop onéreux en janvier et en juin, il revient avec un prix revu à la baisse d'environ 50%. La Commission salue ce travail.

L'architecte mandaté nous explique que le matériel utilisé a été légèrement revu à la baisse et que le gros des économies consiste à ne pas démonter et évacuer les anciennes serrureries et panneaux électriques.

Après s'être assurée que tout matériel polluant (par exemple d'éventuels contacteurs au mercure) sera tout de même évacué, la Commission vote cet arrêté à l'unanimité.

De son côté, la Commission des finances prend acte que seule la moitié de cette somme (Fr. 94'000.--) incombera à la Ville de Lancy, celle-ci facturant l'autre moitié à la Ville de Carouge. C'est pour une raison technique que nous votons l'entièreté de ce crédit, Lancy devant gérer les travaux. La Commission vote cet arrêté à l'unanimité.

M. FAVRE : j'aimerais relever le travail conséquent exécuté par la Commission des travaux de la Ville de Lancy. La Ville de Carouge fait une économie de Fr. 50'000.--. Elle était prête à voter les yeux fermés. Alors, j'aimerais rendre hommage à l'ancien président de la Commission qui nous a fait économiser une somme importante. En contrepartie, la Ville de Carouge pourrait nous inviter à manger...

L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité, par 26 oui (voir annexe).

b) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la Vice-présidente attend toujours une réponse concernant les jeux pour enfants vers le nouvel immeuble de l'avenue Curé-Baud sis derrière le cimetière.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

M. GUERITEY donne toutes les informations concernant le planning du chantier de la place des Ormeaux. Il précise que le stockage de matériel sur des places de parking au même endroit est dû au chantier du tram. Il a été évacué depuis.

**12. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 1^{er} décembre 2010
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur les parcelles 1679 et 1701, feuille 51, de la Commune de Lancy, pour la construction d'un habitat groupé et places de parking extérieures route de la Chapelle 25A, 27A**
=====

Mme RICHERT présente le sujet : M. LIMONGELLI, architecte responsable du projet, était déjà venu le 4 novembre 2009 devant la commission mais les plans présentés ne correspondaient pas à la dérogation demandée, il y avait confusion dans le calcul des surfaces.

A l'aide des nouveaux documents, M. LIMONGELLI expose le projet qui se situe le long de la route de la Chapelle entre le chemin J. B. David et le chemin des Tuileries.

Il existe déjà un bâtiment de 2 appartements. Le projet consiste à supprimer deux anciennes bergeries, à construire avec le même taux d'occupation un bâtiment de 2 autres logements, à créer 4 places de parking et 2 garages de 2 places au fond du terrain. Le nouveau bâtiment se situe sur la voûte du tunnel du CEVA, il ne comportera pas de sous-sol mais un caisson en béton armé, isolé. Il s'agit de logements selon Minergie+ avec un chauffage par pompe à chaleur et sonde géothermique. Des capteurs solaires seront installés pour l'eau chaude. Le projet prévoit un système de récupération de l'eau qui sera retraitée et renvoyée dans la partie habitable.

La Commission préavise favorablement à l'unanimité cet arrêté.

L'arrêté 12a) est accepté à l'unanimité, par 26 oui (voir annexe).

b) Divers
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la Commission des Transports du Grand Conseil a souhaité lier, entre autres, le contrat de prestations des TPG au rétablissement des fréquences du tram 17 à Lancy.

13. NOMINATION DU SERGENT ALAIN PAGE AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS
=====

M. LANCE : j'aimerais vous présenter M. Alain PAGE. Ce dernier est né le 10 mars 1967 et a grandi dans le quartier des Palettes. Il a suivi sa scolarité à l'école du Bachet et des Palettes. Il a effectué un apprentissage de carreleur et travaillait le week-end dans une maison de repos pour personnes âgées. Il a travaillé ensuite comme chauffeur pendant 10 ans à la Fondation Transport Handicap. Il travaille depuis 10 ans comme chauffeur aux TPG.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

M. PAGE est marié et a trois enfants. Le football est son sport favori. Il a été entraîneur au Lancy Sport durant 7 ans, il aime le ski et les balades dans la nature.

M. PAGE est entré dans la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy le 1^{er} janvier 1998. Il a été nommé caporal en 2003 et sergent en 2008. Il a suivi de nombreuses écoles : en 1999, l'école de porteur d'appareil respiratoire, en 1999 toujours, machiniste moto-pompe, cours radio en 2001, mécanicien PR en 2002, cours chauffeur en 2005, cours de tronçonnage en 2007, récupération d'insectes en 2008 et cours pyro-techniques en 2008 également. Il a suivi son école de formation d'officier en mai-juin 2010.

Il vous est donc proposé ce soir de nommer M. PAGE au grade de lieutenant.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 26 oui.

**14. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 1^{er} novembre 2010 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Election du/de la Vice-président/e**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Monsieur Yves PAGE est élu à l'unanimité à la vice-présidence.

b) Bilan de la patrouille APM intercommunale

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : la patrouille intercommunale a été créée en 2008. Elle est composée d'APM des communes de Bernex, Lancy, Onex et Plan-les-Ouates.

La patrouille, composée de 2 agents, se déroule dès 19h00 jusqu'à 22h00 en hiver et 24h00 en été, du mardi au samedi.

Les missions sont effectuées selon un parcours bien établi par les chefs de postes et qui concernent les points chauds répertoriés sur les communes.

Après 2 ans d'activités, les autorités se déclarent satisfaites du travail effectué. Il a fallu un temps d'adaptation à chacun pour travailler ensemble hors de sa commune. Les chefs des quatre postes collaborent étroitement.

Chaque commune met, à tour de rôle, un véhicule à disposition.

La patrouille intercommunale a un numéro de téléphone, qui n'est pas divulgué à la population: seuls les Conseillers administratifs délégués à la sécurité, les chefs de service, la police, la Compagnie des pompiers volontaires, la PC et les sauveteurs en ont connaissance, ceci afin d'éviter que la patrouille ne soit submergée d'appels de privés.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

La Commune de Confignon qui ne possède pas d'APM a demandé à entrer dans l'organisation de ces patrouilles. Actuellement, ce sont les APM de Bernex qui passent sur Confignon, mais hors patrouille intercommunale. Cette demande est en suspens aujourd'hui.

M. SCAGLIONI, chef de poste de Lancy, remet un document du bilan de la patrouille au 1er novembre 2010. Il ressort que les interventions dans les communes sont les suivantes:

- Bernex	106 interventions
- Onex	74 interventions
- Plan-les-Ouates	124 interventions
- Lancy	100 interventions

soit un total de 402 interventions qui concernent entre autres de la prévention, des constats de dégâts, des réquisitions, des contrôles de personnes, des incendies, des contrôles de véhicules, des amendes d'ordre, etc.

M. COURTET, chef de poste d'Onex, confirme la nécessité de ces patrouilles du fait du manque d'effectif de la police cantonale. Par exemple, le poste de Lancy/Onex doit couvrir 85'000 habitants avec une patrouille qui va jusqu'à Chancy.

Les habitants ont besoin de voir les APM tourner sur les communes, cela les rassure. La police de proximité est ainsi dévolue à la patrouille intercommunale, qui pratique bien entendu la prévention sitôt qu'elle en a l'occasion.

Il est relevé que l'effectif des APM étant limité, cela pose problème lors de maladies, de reprises de congés, etc, pour assurer toutes les patrouilles.

La gendarmerie cantonale avait, au début, montré des réticences, mais aujourd'hui, la patrouille intercommunale est reconnue et la CECAL fait souvent appel à la patrouille pour des interventions.

Une commissaire relève qu'à Plan-les-Ouates, qui a une population moins nombreuse que Lancy, il y a eu 58 interventions auprès de jeunes alors qu'à Lancy, il n'y en a eu que 29. Cela provient du fait que Plan-les-Ouates est un lieu de passage, ville/St Julien, qui favorise les regroupements de jeunes.

A la demande d'une autre commissaire de savoir s'il serait possible d'engager des gens uniquement pour la patrouille intercommunale, la réponse est qu'il faut impérativement avoir une formation d'APM pour faire partie de ces patrouilles.

Il lui est également précisé que l'effectif des postes est le suivant:

- Bernex	6 dont un poste à 100% pour Confignon et Avully
- Plan-les-Ouates	6
- Onex	8

Plan-les-Ouates et Bernex désirent engager en 2011.

Un commissaire demande si la patrouille pourrait s'associer avec Carouge, en raison de la frontière commune entre Lancy et Carouge. Cela pourrait être possible, mais il faut savoir que la patrouille intercommunale dépend du poste de police de Lancy/Onex. Avec Carouge, il faudrait alors collaborer encore avec le poste de police de Carouge, et la configuration de Carouge qui est une ville, n'est pas la même que les quatre autres communes.

Une commissaire s'enquiert de la situation difficile au parc des Rambossons qui lui a été signalée par des habitants qui n'osent pas eux-mêmes le faire savoir: drogue et prostitution. Les APM sont intervenus en 2009, mais n'ont pas connaissance de tels faits en 2010. M. SCAGLIONI en prend note.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

M. LANCE rappelle que les gens doivent écrire au Conseil administratif ou à la Police municipale pour signaler des faits graves.

Les bases salariales ne sont pas les mêmes entre les communes confirme M. LANCE à une commissaire. Une remise à niveau des grilles salariales entre les communes devrait être entreprise dans un proche avenir.

M. COURTET répond à un commissaire que les APM n'ont aucune compétence dès qu'il s'agit d'un cas relevant du code pénal. Par exemple: s'ils se trouvent en présence d'une personne qui fume un joint, ils ne peuvent pas l'appréhender. Les APM se retrouvent donc dans des situations où un délit est commis et ils ne peuvent rien faire, si ce n'est appeler la police cantonale.

M. LANCE informe qu'un nouveau phénomène est constaté dans les communes suburbaines: les problèmes de la Ville de Genève débordent maintenant dans ces communes (trafic de drogue, Roms qui squattent n'importe quel habitat, cambriolages, etc).

M. LANCE tient encore à remercier les quatre chefs de poste pour l'étroite et fructueuse collaboration qui est mise en place.

c) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. LANCE indique que trois APM sont en formation. Le contingent ne sera pas vraiment étoffé avec ces engagements, puisque un APM va prendre sa retraite fin 2011 et un autre a donné son congé, car habitant sur la commune, il lui est difficile d'y exercer sa profession.

Il est alors rappelé que les APM ne sont pas du tout obligés d'habiter la commune, ce qui évite une problématique de proximité avec les habitants.

Concernant la difficulté d'engagements d'APM par les communes, une réunion va être organisée au niveau des communes, afin de faciliter la procédure d'engagement et de formation.

M. LANCE relève encore que les APM sont engagés d'après l'échelle de traitement du personnel de Lancy, ce qui cause des inégalités de salaires entre les APM des différentes communes. Pour essayer d'y remédier, depuis le 1er juillet 2010, Lancy verse une indemnité unique pour risques inhérents à la profession.

A noter que les cahiers des charges de toutes les fonctions de la commune sont en train d'être adaptés au travail effectif, vu l'évolution des fonctions, et ainsi l'échelle des traitements sera adaptée aux cahiers des charges. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui va durer environ 2 ans.

En réponse à une commissaire, tous les APM travaillent 40 heures hebdomadaires.

Les horaires varient selon les communes, avec par exemple Carouge qui tourne jusqu'à 2h00 du matin en raison des établissements publics qui ouvrent tard dans la nuit.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**15. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 novembre 2010 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

a) Centre Marignac
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la Commission a reçu la présidente démissionnaire de l'association, Mme EKER, ainsi que M. TORTI, représentant de la FAS'e, ensuite de problèmes internes au centre Marignac. Ces problèmes sont liés à des difficultés de fonctionnement. En particulier, certains animateurs, habitués à une large autonomie, prendraient trop de liberté par rapport à leur cahier des charges, ne référant ni au comité ni aux instances communales, et génèreraient un climat délétère tant au sein de l'équipe qu'au niveau des relations avec d'autres acteurs sur la scène communale de la jeunesse. Mme EKER a démissionné afin de créer un électrochoc et susciter un nouvel élan dans la gestion du centre.

Il apparaît à ce stade, et après consultation des diverses instances intéressées (communes, FAS'e, animateurs), que dans l'intérêt général, et en particulier dans celui des jeunes de la commune, une restructuration est nécessaire : tout en reconnaissant les acquis des animateurs, le rôle du comité doit être réaffirmé et doit assurer la définition des objectifs et stratégies de l'association ; il faut également que la structure s'intègre au projet jeunesse de la commune et interagisse aussi harmonieusement que possible avec les autres partenaires de ce projet. Les qualités des animateurs sont cependant aussi soulignées, en particulier au niveau de l'accueil des enfants qui est très bon.

Comme la commune met les locaux à disposition, elle a son mot à dire dans la question. Suite à la rencontre de notre Conseiller administratif délégué aux affaires sociales avec le Secrétaire général de la FAS'e, il y aura convocation de certains animateurs pour une mise au point – un déplacement possible de personnel est également évoqué.

b) Maison de quartier des Marbriers
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : compte tenu du vote par notre Conseil du crédit nécessaire à la construction prochaine d'une structure provisoire aux Marbriers, un sondage informel quant aux besoins et desiderata de la population concernée a été piloté par M. TORTI. Les animateurs de la villa Tacchini, les équipes des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) qui interviennent sur le Petit-Lancy et une partie des équipes des TSHM à Grand-Lancy ont participé à cette enquête. Les entretiens conduits ont souligné le besoin d'équipements, notamment axés sur les jeunes au sens large (avec notamment des installations de skate) et sur le tissu associatif. Il s'agit dès lors de constituer l'association qui sera chargée de la gestion de ce lieu (prérequis indispensable pour être affilié à la FAS'e), de voir le potentiel du quartier en termes d'associations, de groupements ou de personnes dynamiques ayant envie de se mobiliser. Selon notre Conseiller administratif en charge du projet, des personnes ont déjà fait part de leur intérêt ; il rappelle en outre qu'une personne de la commission des affaires sociales sera membre du futur comité. Il est donc proposé de convier les habitants du quartier à une réunion prochaine pour affiner l'organisation et les objectifs de la structure.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**c) Divers**

=====

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : M. MATHIEU nous a fait une annonce pour une manifestation de hip hop à Plan-les-Ouates, information désormais obsolète.

**16. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 18 novembre 2010 –
Rapporteur : M. Christian HAAS en remplacement de Mme Nathalie VERGAIN****a) Bilan de l'offre Unireso Adulte**

=====

M. HAAS présente le sujet : l'offre Unireso Adulte fait suite à l'offre Unireso pour les enfants. Elle s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans. La Commune contrôle que les demandeurs soient lancéens. Un guichet est ouvert pour que les habitants viennent retirer leur bon. Au jour de la séance, 168 bons ont été distribués. Un article est paru dans le Lancéen pour médiatiser l'offre, sachant qu'il y a un potentiel d'environ 400 personnes pour obtenir ce bon. Le montant du bon s'élève à Fr. 150.--.

b) Opération « Pandamobile » dans les écoles de Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : « Pandamobile » est un bus qui a été transformé par le WWF. Il se déplace dans les écoles pour une durée de trois jours afin de sensibiliser les enfants au développement durable et plus précisément à la biodiversité. Ce projet cible les élèves de 6^e primaire des écoles d'En Sauvy et des Palettes.

c) Pose de nichoirs dans les écoles de Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : plusieurs collaborateurs du service des parcs, promenades et maintenance, motivés, ont décidé de s'occuper de la faune. Dans un premier temps, il a fallu prendre contact avec le centre ornithologique de réadaptation qui a pu guider le service dans ses démarches. 14 nichoirs ont été placés dans le parc Navazza et 34 nichoirs à martinets noirs à l'école du Petit-Lancy. Le martinet noir est un oiseau très présent dans nos contrées et de par sa physiologie risque d'être en voie de disparition.

Une journée de sensibilisation a été organisée pour les classes de 5^e et 6^e année primaire de l'école du Petit-Lancy.

Les données spécifiques de ces nichoirs ont été scrupuleusement appliquées par les menuisiers de la Commune, afin d'offrir un maximum de confort à nos hôtes. Le but de cette démarche va dans le sens de la biodiversité en zone urbaine.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Je ne résiste pas à préciser que le martinet noir passe environ 9 mois de l'année en vol. Et ne se posant presque jamais, cet oiseau mange, boit, se nettoie, s'accouple et dort en vol.

d) Opération « Inobat » dans les écoles de Lancy

=====
M. HAAS présente le sujet : la Suisse est le numéro 1 de la récupération des piles en Europe. La société Inobat a été mandatée par la Confédération pour sensibiliser les écoles. La Commune a eu la possibilité d'obtenir un bus pendant 10 jours qui a sensibilisé les élèves des écoles sur le recyclage des piles, ainsi que les adultes, ceci par des exercices ludiques ou sérieux en rapport avec leur âge. L'an passé, notre commune a récolté 4,5 tonnes de piles.

e) Divers

=====
M. HAAS présente le sujet : le Département de la police et de la sécurité va organiser une subvention pour des vélos électriques à hauteur de Fr. 250.-- et que ceci est en train d'être développé par la Commune.

**17. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 22 novembre 2010 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Présentation du festival intercommunal danse et musique - février 2011**

=====
Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE informe que le festival intercommunal de danse et de musique devrait avoir lieu en février 2011. Il est initié par MM. Claude RATZE et Eric LINDER de l'association « MusicoDanse », tous deux artistes dans le milieu musical, ils ont notamment collaboré pendant de nombreuses années dans le cadre du festival du Bois de la Bâtie en qualité de programmeurs. Sans oublier Mme DINH qui s'occupe de l'administration et de la coordination.

Après avoir présenté leur projet dans différentes communes, MM. RATZE et LINDER ont reçu la garantie d'un soutien financier de ces dernières.

Les communes ayant décidé de soutenir ce festival ont également fait appel au fonds intercommunal, pour un montant de Fr. 400'000.--. Cette participation doit être encore validée par l'Assemblée générale des communes genevoises puis validée de façon définitive par le Conseil du fonds intercommunal.

Pour ce qui est de la participation des communes, la Ville de Lancy a prévu de participer en 2011 à hauteur de Fr. 20'000.--. En tout, la participation des communes se chiffre à Fr. 293'000.--, le casino de Meyrin a également prévu de participer à hauteur de Fr. 220'000.-- et une demande a été faite à la loterie suisse romande pour Fr. 340'000.--.

Si toutes les demandes financières sont accueillies favorablement, un total de Fr. 1'203'000.-- sera ainsi récolté.

Le festival « Antigél » est un festival international qui mélange danse et musique dans lequel des artistes de différents pays vont se produire dans les communes. Il se déroulera du 6 au 20 février

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

2011, il a pour but de rassembler différents publics autour de plusieurs thèmes proposés. Un registre au sein duquel chorégraphes et musiciens expérimentent des projets audacieux dans des milieux insolites comme une piscine, une salle de gymnastique, une patinoire, un tram, etc. Si ce festival a lieu en hiver, c'est uniquement pour ne pas concurrencer l'offre culturelle qui se déroule principalement en été et pour proposer quelque chose de différent à la population.

Une commissaire demande s'il a été prévu de travailler avec des artistes de la commune. Il lui est répondu que le but de l'association est de travailler justement avec des artistes locaux quand il y en a, ce qui n'est pas toujours évident.

Il est demandé également comment va s'organiser l'information à la population. M. LANCE répond que les canaux d'informations habituels feront la publicité comme Lancy TV, le site internet de la Commune ou encore le journal « le Lancéen ». Il propose aussi de distribuer des papillons aux habitants des quartiers concernés afin qu'ils ne soient pas surpris par l'ampleur du festival.

Pour conclure, M. LANCE pense que ce festival est une excellente expérience pour la commune dans la mesure où il est mis en place par des professionnels mais aussi parce que son mode de financement est réparti entre différentes communes, ce qui est une excellente chose pour assurer le financement d'un tel festival. Il rappelle que l'aide accordée par le fonds intercommunal est très positif et que ceci permettra certainement d'ouvrir la porte à d'autres projets sur le canton de Genève.

Pour plus de renseignements, je vous invite vivement à visiter le site du festival www.antigel.ch

b) Bilan des journées du livres 2010

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : en préambule M. LANCE indique qu'il n'a eu que des échos positifs. La fréquentation était très bonne surtout le samedi.

Mme MAMIE rappelle que cette année la thématique était le Japon. A cet effet, elle a fait un retour d'information au Consulat du Japon dans la mesure où la manifestation était inscrite dans le programme du mois culturel organisé par le consulat. Le Consulat s'est montré très enthousiaste à l'idée de faire la promotion de la culture japonaise à Genève. A cette occasion, l'ambassadeur du Japon a pris la parole, ce qui a donné encore plus d'importance à la manifestation. Elle signale que c'est l'Association des Intérêts du Petit-Lancy qui s'est chargée de la buvette et du service des repas. Mme MAMIE conclut en mentionnant également que chaque année, la fréquentation des journées du Livre augmente.

Mme ANDREY ajoute que cette année la manifestation a accueilli 22 stands avec une grande variété de livres et de prix. La logistique a été assurée par le SPPM de la Ville de Lancy qui a fait un excellent travail.

M. LANCE tient également à relever l'investissement de l'ensemble des collaboratrices de la Bibliothèque municipale et les remercie chaleureusement. Il mentionne également que le besoin de construire une nouvelle salle communale plus spacieuse se fait cruellement sentir pour accueillir une telle manifestation. Raison pour laquelle des tentes chauffées doivent être rajoutées à l'extérieur.

Les commissaires se sont montrés satisfaits de cette manifestation et ont également remercié Mmes MAMIE et ANDREY pour leur engagement.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010**c) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE recommande aux commissaires de se pencher sur l'agenda culturel de Lancy et signale que de nombreux concerts sont prévus pour la fin de l'année.

Le Président demande un point de situation concernant la nouvelle bibliothèque à Lancy-Sud.

M. LANCE explique que quelques vérifications restent à faire pour que le projet de budget soit le plus fiable possible lorsqu'il passera devant les commissions de la culture de Lancy et de Plan-les-Ouates. La prochaine commission est agendée en janvier 2011.

Mme MAMIE tient à relever la qualité de l'exposition TROU qui se tient à la Villa Bernasconi. Il s'agit d'une revue d'art, qui connaît un beau succès et présente des œuvres très variées. Elle précise que cette revue est née il y a 30 ans et regroupe des œuvres d'artistes confirmés mais également moins connus.

M. LANCE informe que la Bibliothèque de Lancy fermera le 24 décembre pour une durée de 6 mois pour permettre la réalisation des travaux. La Commission sera saisie en début d'année d'une demande de crédit d'investissement pour le nouveau mobilier. Il rappelle que cette demande de crédit est déjà inscrite dans le budget 2011.

Mme ANDREY informe qu'en prévision de la fermeture, il est dès à présent possible d'emprunter plus de livres que d'habitude à savoir 20 livres, que c'est le bibliobus qui remplacera la bibliothèque pendant la durée des travaux et qu'il passera tous les 15 jours au Parc Navazza.

Une commissaire aimerait avoir des informations sur le fonctionnement du groupe culturel de Lancy et le mandat de celui-ci. Elle se plaint du fait qu'un groupe de jeune musiciens qui a envoyé des dossiers n'a jamais reçu de réponse. Elle précise toutefois que ces jeunes n'habitent pas Lancy et qu'elle avait elle-même écrit pour soutenir leur candidature.

M. LANCE répond que le groupement culturel existe depuis plus de 20 ans et qu'il est animé par M. et Mme BOVEY. Comme toutes les associations subventionnées, la Commune n'intervient pas dans son fonctionnement.

Il propose d'inviter M. et Mme BOVEY lors d'une prochaine séance pour en discuter.

**18. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 29 novembre 2010 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Information sur les démarches d'acquisition des immeubles avenue des
Communes-Réunies 80-82-84-86-88-90**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : il y a maintenant plus d'un an que nous avons créé la Fondation immobilière communale dans le but de racheter trois allées de l'Etoile Palettes.

Cette Fondation, et particulièrement son Bureau, n'a pas ménagé sa peine et a fait preuve d'une grande opiniâtreté en vue de l'acquisition de celles-ci : malheureusement en vain jusqu'à ce jour. L'acquisition des trois allées ainsi que leur totale rénovation (les autorisations de construire sont en force) sont toujours d'actualité.

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

Afin de réaliser cette opération sans augmentation de loyer, l'acquisition-rénovation de ces trois allées est financièrement viable grâce aux subventions cantonales des LUP. Seulement cette opération ne dégage aucun profit.

Pour cette raison, la Fondation cherche à acquérir d'autres bâtiments afin de dégager les ressources nécessaires à son fonctionnement et pouvoir voir l'avenir sereinement.

Propriétaire actuelle des allées de l'Etoile, la FPLC a même proposé de vendre à notre fondation communale l'immeuble 86, 88 et 90 (immeuble située derrière le CASS des Palettes). Rénové il y a 10 ans, cet immeuble remplissait la dernière condition : produire le bénéfice utile à l'avenir de la Fondation.

Tout était parfait, il suffisait d'aller chez le notaire. Malheureusement en novembre, la FPLC revoyait son prix de vente du second immeuble à la hausse, tout le financement pour notre fondation était à refaire.

Une rencontre devait encore avoir lieu ce mois de décembre, la fondation lancéenne ayant fixé à son bureau le dernier prix maximum d'achat pour négociation avec la FPLC. En cas d'accord, la commission devait siéger cette année encore. Malheureusement, M. François LANCE a annulé notre séance de mardi prochain, la négociation n'a donc pas pu aboutir.

Quoi qu'il en soit, la Fondation est toujours déterminée à acheter les trois allées de l'Etoile et si l'immeuble convoité reste top cher, elle se tournera vers d'autres acquisitions.

Vu que c'est la dernière fois que je prends la parole ce soir, j'en profite pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. BONFANTI : j'aimerais demander au Conseil administratif s'il peut prendre contact avec les CFF concernant la gare Lancy-Pont-Rouge.

Vous n'êtes pas sans savoir que le nombre des utilisateurs a augmenté ces dernières années, que la majorité des utilisateurs est de la Commune d'une part et d'autre part, des Acacias et des nombreuses entreprises qui y sont localisées. Nous sensibilisons aussi les habitants et les travailleurs pour qu'ils utilisent de plus en plus les transports publics. Il serait donc adéquat que les infrastructures mises en place dans cette gare soient améliorées.

Il manque des bancs, il n'y a qu'un abri assez restreint, ce qui ne permet pas à tous les utilisateurs de se protéger du froid et de la pluie. Il serait bien de ne pas prendre cette problématique à la légère et surtout de ne pas attendre la création de la prochaine gare du CEVA, car les utilisateurs actuels ne vont pas attendre 4 ou 5 ans pour que cette gare se mette en place.

Vous pouvez aller voir le matin entre 7h00 et 8h00, ce sont des centaines de personnes qui sont alignées le long du quai, lequel pose des problèmes de sécurité car il n'est pas large, il n'y a que deux bancs pour une centaine de personnes et l'abri ne contient qu'une dizaine de places debout maximum, ce qui est tout simplement inacceptable pour une gare qui se veut intéressante pour l'ensemble de la Commune et pour les diverses entreprises qui sont localisées soit sur notre Commune, soit aux Acacias.

Mme RICHERT : je voudrais vous dire à tous de ne pas oublier le marchand de marrons chauds sur la place du 1^{er} Août parce qu'il en va un peu de l'animation de cette place. Je trouve que cela vaut

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

la peine pour tous ceux qui ont à cœur l'animation de cette place, qu'ils participent un tant soit peu à ce minimum d'animation que nous avons en ce moment.

Une deuxième chose : je vous invite à vous rendre au cinéma Bio à Carouge pour assister à une représentation du documentaire « Un architecte dans le paysage ». Il s'agit d'un film dont une partie est tournée à Lancy. Ce film est réalisé par l'architecte cinéaste argentin Carlos LOPEZ qui vit à Genève et qui est co-auteur du projet de la Plaine de Plainpalais. C'est un film plein de poésie et de philosophie. Il est tourné avec Georges DESCOMBES, architecte reconnu pour ses interventions dans le paysage. C'est lui qui a réalisé le parc de l'école En-Sauvy, le parc du terrain d'aventure et le joli cheminement du Petit-Voiret.

Georges DESCOMBES enseigne aux Etats-Unis, à Harvard et à Berkeley, et en Europe. Vous l'entendrez dans le film dire ceci : « *On peut vivre sans philosophie, sans musique, sans amour, mais pas si bien. On peut vivre avec une architecture qui n'a aucune dimension artistique, mais pas si bien* ».

M. ANNEN : j'ai une question pour M. RENEVEY. Je reviens sur les « divers » que M. MARCHIANDO a abordés au sujet du chemin des Champs-Gottreux. J'ai remarqué que le trou était enfin bouché. Par contre, on remarque quand même que l'accès au niveau du trottoir est toujours accessible uniquement aux gens qui ont des 4/4 ou qui ont un brevet d'alpinisme. Alors, comme à l'époque, on nous avait dit que lors de la réception des travaux cela avait été signalé et que je vois qu'il n'y a pas eu de changement au niveau de la hauteur de ce passage, j'aimerais savoir où on en est.

J'en profite également pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. MATHIEU : ma question s'adresse à M. HAAS : que fait le martinet noir les trois autres mois de l'année ?

M. ALONSO : je vous rappelle que les questions s'adressent au Conseil administratif.

M. PERRENOUD : vous savez que la sécurité est un sujet phare de notre groupe, j'aimerais savoir quel est le plan d'action de notre Conseiller administratif délégué à la sécurité concernant les cambriolages pendant les fêtes de fin d'année au niveau de la Commune, afin de parer à cette éventualité.

M. BONFANTI : vous n'êtes pas sans savoir qu'une boulangerie à côté de la place du 1^{er} Août avait fermé et qu'une autre boulangerie a ouvert. Ma proposition est que vous vous y rendiez.

M. LANCE : dans le prolongement du rapport de M. MATHIEU concernant les négociations avec la FPLC pour l'acquisition de ses immeubles, effectivement nous n'avons pas pu débloquent la situation ces derniers jours avec celle-ci qui devrait vendre à la Fondation communale ces six allées. Nous maintenons une certaine pression auprès de la FPLC, en particulier avec l'appui de M. BURGISSER, directeur de l'Office du logement. Nous espérons que cette situation puisse se débloquent ces prochains jours sinon au début de l'année prochaine.

Concernant l'intervention de Mme RICHERT, j'aimerais rappeler que M. DESCOMBES est un enfant de Lancy et issu d'une grande famille de Lancy. C'est vrai que la Commune a versé une subvention pour la réalisation de ce film qui passe actuellement au Bio.

Concernant l'intervention de M. PERRENOUD, nous n'avons pas spécialement mis en place un concept de prévention pour limiter les cambriolages sur la commune. Je crois pouvoir dire que c'est principalement le rôle de la police cantonale qui le fait par différents moyens de conseils et autres informations aux privés et aux locataires. Ces conseils, on les connaît, c'est de fermer à clé les logements, de mettre en place des portes sécurisées, etc. Mais la commune ne fait pas de

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

doublons par rapport à la prévention de ce phénomène de cambriolages, qui s'amplifie malheureusement non seulement sur la Commune, mais sur tout le canton. J'ajouterais que la présence de nos APM et de la police est un moyen de prévention.

M. FONTAINE : une question à M. LANCE. Pour les non-initiés, que signifie FPLC ?

M. LANCE : Fondation pour la promotion du logement bon marché et coopératif.

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

Séance ordinaire du 16 décembre 2010

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.